



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Loi sur le tabac: le CSSS de Beauce appelle à la collaboration

Beauceville, le 6 décembre 2010 – Cinq ans après le renforcement de la Loi sur le tabac et l'interdiction à quiconque de fumer à moins de neuf mètres de toute installation publique, le Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB) en appelle une fois de plus à la collaboration de la population afin que les mesures législatives soient respectées en tout temps près de son hôpital, de ses CLSC et centres d'hébergement.

Au CSSSB, nous estimons que cette loi demeure tout à fait justifiée considérant les méfaits causés par le tabac dont la consommation est en cause dans la plupart des cancers du poumon, l'un des cancers les plus meurtriers. Entre 2004 et 2007, on observe qu'en moyenne, sur le seul territoire de Beauce-Sartigan et Robert-Cliche, 16 femmes et 31 hommes décèdent à chaque année des suites d'un cancer du poumon.

Bien que l'on reconnaisse que la loi soit contraignante pour les fumeurs et parfois difficile à faire respecter, considérant notre mission, il est impératif que nous agissions pour inciter les hommes et les femmes de la Beauce à dire non au tabac. Ainsi, nous tenons à rappeler que de l'aide est disponible pour les personnes qui veulent devenir d'ex-fumeurs et à les inviter à communiquer avec l'un ou l'autre des *Centres d'abandon tabagique* du CSSS de Beauce en composant le 418 774-5722, poste 3412 ou le 418 228-0030, poste 328. Des centaines d'hommes et de femmes y ont déjà trouvé conseils et accompagnement pour les aider à se débarrasser pour de bon de leur habitude.

Par ailleurs, rappelons qu'il est interdit à toute personne malade hospitalisée de sortir fumer et que, dès son hospitalisation, une personne qui fume se voit systématiquement offrir des timbres de nicotine pour suppléer à sa dépendance, à moins d'un avis médical contraire.

Le Comité des usagers du CSSS de Beauce souscrit à cette nouvelle requête et appuie l'organisation dans sa démarche pour assurer le respect de la loi. Cela étant dit, il souligne que, dans le respect de l'approche milieu de vie qui prévaut dans les centres d'hébergement du CSSSB, à moins que les risques ne soient jugés trop grands, les personnes en perte d'autonomie qui y vivent pourront continuer de fumer dans les espaces prévus à cette fin.

La direction et le conseil d'administration du CSSSB remercient la population pour sa collaboration. Chaque personne est d'ailleurs invitée à se responsabiliser à l'égard de l'application de cette Loi et à ne pas hésiter à rappeler respectueusement son devoir à tout fumeur se trouvant dans les zones où il est interdit de fumer. Ce faisant, l'on donne une fois de plus sens à la promesse de service du CSSSB: *« Avec vous... pour bâtir ensemble une communauté responsable de sa santé ».*

À propos du CSSS de Beauce

Le Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB) est un établissement public qui offre des services de santé et des services sociaux à la population des MRC Beauce-Sartigan et de Robert-Cliche. Il offre aussi certains services de santé spécialisés et surspécialisés à la population des Etchemins. La qualité de ses soins et services est reconnue par Agrément Canada. Le CSSS de Beauce regroupe l'Hôpital de Saint-Georges, les CLSC de Saint-Georges, La Guadeloupe, Saint-Gédéon-de-Beauce, Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce, ainsi que les centres d'hébergement de Saint-Georges, secteurs Est et Ouest, et de Beauceville. Près de 2000 personnes, employés, médecins ou bénévoles, assurent les services dans ces installations et dans la communauté.

-30-

Source : Service des communications
 CSSSB
 Tél. : 418 774-3304, poste 3506